



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 3 juin 2024 à 19h45, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt et Julie Vadeboncoeur ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Est absente : madame Anne-Sylvie Forney, conseillère municipale.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Michaël Picard, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi qu'un (1) citoyen.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal
 - 2.2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
 - 2.6. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023
 - 2.7. Réserve - Conciliation 2023
 - 2.8. Affectations aux réserves financières - Budget 2024
 - 2.9. Planification des espaces 2025-2035 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Demande de révision de la loi fiscalité municipale - Taxes - Sûreté du Québec
4. TRANSPORT
 - 4.1. Octroi de contrat - Réservoirs à carburant
 - 4.2. Octroi de contrat - Construction de ralentisseurs de vitesse
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Remplacement de l'ordinateur de l'automate à l'usine de traitement d'eau potable
 - 5.2. Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi
 - 5.3. Demande de travaux - Canalisation du ruisseau Chartier, branche 6
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. PIIA 2024-12 - 423-425, Saint-Denis (Toiture)
 - 7.3. PIIA 2024-13 - 1129, rue du Repos (Fenêtres)
 - 7.4. PIIA 2024-14 - 1618, rue Saint-Gérard (Fenêtre)
 - 7.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-417, Règlement modifiant le règlement relatif aux PIIA numéro 20-364 afin de désassujettir certains travaux de rénovation en zone résidentielle
 - 7.6. Adoption du projet de règlement 24-417, Règlement modifiant le règlement relatif aux PIIA numéro 20-364 afin de désassujettir certains travaux de rénovation en zone résidentielle
 - 7.7. Nominations au comité de démolition
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
 - 8.2. CRSQV - Camp préparatoire à la transition du primaire au secondaire
9. CORRESPONDANCE
10. AFFAIRES DIVERSES

11. RETOUR DES COMITÉS
 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 13.1. Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h45.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

24-06-124

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption du procès-verbal

24-06-125

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

24-06-126

Adoption des comptes et engagements de crédits

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2024 et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 486 983,30 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	5289 à 5318	pour	59 171,58 \$
Chèques fournisseurs	84495 à 84566	pour	385 663,90 \$
Rémunération		pour	42 147,82 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de mai 2024, totalisant quatre (4) plaintes est déposé devant le conseil.

24-06-127

Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que le greffier-trésorier, Marc-Antoine Lefebvre soit autorisé à débiter le processus avant la transmission de la liste des immeubles pour non-paiement des taxes municipales depuis l'année 2022.

Adopte à l'unanimité

24-06-128

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Yves Barrette, dépose le rapport sur les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'autoriser la publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023 par envoi postal aux citoyens de la municipalité ainsi que sur notre site Internet.

24-06-129

Réserve - Conciliation 2023

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'autoriser :

1. Un transfert du surplus accumulé non affecté vers la réserve aqueduc au montant de 51 236,57 \$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2023;
2. Un transfert du surplus accumulé non affecté vers la réserve égouts au montant de 7 919,48 \$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2023;
3. Un transfert du surplus accumulé non affecté vers la réserve des matières résiduelles au montant de 13 921,94 \$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

24-06-130

Affectations aux réserves financières - Budget 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le budget municipal pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE des transferts aux réserves financières étaient prévues pour cette année budgétaire;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'affecter un montant de 4 160 \$ au Fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

D'affecter un montant de 22 740 \$ à la réserve du Fonds vert de Saint-Alexandre;

D'affecter un montant de 40 000 \$ à la réserve financière pour les infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

24-06-131

Planification des espaces 2025-2035 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières doit élaborer une planification des besoins d'espace 2025-2035 pour le ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières a transmis aux municipalités de son territoire la Planification des besoins d'espace 2025-2035 conformément à la démarche de planification des espaces;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a pris connaissance du document *Planification des besoins d'espace 2025-2035 du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières*;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre approuve la Planification des besoins d'espace 2025-2035 du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de mai 2024 représentant les sorties suivantes :

- 4 appels incendie;
- 4 appels premiers répondants.

24-06-132

Demande de révision de la loi fiscalité municipale - Taxes - Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre reconnaît également l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* en ce qui concerne les services de police;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre appuie la Municipalité d'Upton en demandant au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipalité* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la SQ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, au ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel, à la députée d'Iberville, madame Audrey Bogemans, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

4. **TRANSPORT**

24-06-133 **Octroi de contrat - Réservoirs à carburant**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 24-02-51 afin de relancer le processus pour trouver un nouveau fournisseur pour la location de réservoirs diesel et à essence pour les véhicules municipaux;

CONSIDÉRANT QUE trois propositions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Mazout et propane Beauchemin est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accepter la proposition de Mazout et propane Beauchemin pour la location d'un réservoir d'essence et un réservoir de diesel pour les besoins des véhicules municipaux.

Adoptée à l'unanimité

24-06-134 **Octroi de contrat - Construction de ralentisseurs de vitesse**

CONSIDÉRANT l'intention du conseil municipal de mettre en place des dispositifs afin de ralentir la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE trois offres de service ont été reçues afin de construire des ralentisseurs de vitesse permanents sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de MSA Infrastructure avec la clé de pavage est considérée comme étant la soumission la plus avantageuse en terme de rapport qualité/prix;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'octroyer le contrat pour la construction de ralentisseurs de vitesse à MSA Infrastructure pour un montant de 15 869,60 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

24-06-135 **Remplacement de l'ordinateur de l'automate à l'usine de traitement d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de l'automate de l'usine de traitement d'eau potable est défectueux;

CONSIDÉRANT QUE cet outil est important afin de suivre le bon fonctionnement de l'usine de traitement d'eau potable;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter la proposition de Pompack inc. afin de remplacer l'ordinateur de l'automate de l'usine de traitement d'eau potable pour le prix de 5 071,68 \$, incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

24-06-136 **Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi**

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme du bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) tiendra son assemblée générale annuelle le 12 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est un organisme municipal membre de l'OBVBM;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVBM demande à la Municipalité de Saint-Alexandre de désigner son représentant à l'assemblée générale annuelle par résolution;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de désigner monsieur Yves Barrette, maire de Saint-Alexandre, comme représentant de la municipalité pour l'assemblée générale annuelle de l'OBVBM.

Adoptée à l'unanimité

24-06-137 **Demande de travaux - Canalisation du ruisseau Chartier, branche 6**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a constaté qu'une canalisation du ruisseau Chartier, branche 6 située entre les lots 6 325 694 et 4 390 652 a subi des dommages importants;

CONSIDÉRANT QUE ces dommages pourraient entraîner des problèmes aux propriétés voisines et empêcher la circulation de la circulation du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a compétence en matière de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu:

QUE la demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux soient effectués sur la canalisation du ruisseau Chartier, branche 6;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC du Haut-Richelieu de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10 % d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité, à maintenir ce mode de répartition;

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de mai 2024, émis par Michaël Picard, inspecteur municipal adjoint, comportant cinquante (50) permis est déposé au conseil.

24-06-138

PIIA 2024-12 - 423-425, Saint-Denis (Toiture)

DEMANDEUR : M. Gilles Leduc
LIEU : 423-425, rue Saint-Denis

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le changement du revêtement de toiture pour un toit plat;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être conforme au règlement 24-414 permettant d'atténuer les effets des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et est résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de rénovation pour le changement de la toiture.

Adoptée à l'unanimité

24-06-139

PIIA 2024-13 - 1129, rue du Repos (Fenêtres)

DEMANDEUR : Madame Catherine Farrell
LIEU : 1229, rue du Repos

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le changement des fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de changement de couleur et que les modèles choisis s'harmonisent entre eux;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de rénovation pour le changement des fenêtres.

Adoptée à l'unanimité

24-06-140

PIIA 2024-14 - 1618, rue Saint-Gérard (Fenêtre)

DEMANDEUR : Madame Nathalie Rainville
LIEU : 1618, rue Saint-Gérard

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le remplacement d'une porte patio par une fenêtre;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions actuelles de la porte-patio sont de 59 5/8 pouces x 81 x 7 1/2 pouces et que les dimensions de la nouvelle fenêtre sont 59 x 47 x 9 pouces;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de

rénovation pour le remplacement de la porte-patio par une fenêtre.

Adoptée à l'unanimité

Avis & Dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-417, Règlement modifiant le règlement relatif aux PIIA numéro 20-364 afin de désassujettir certains travaux de rénovation en zone résidentielle

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère Julie Vadeboncoeur qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente modifiant le règlement 20-364 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Julie Vadeboncoeur dépose une copie du projet de règlement 24-417 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 20-364 afin de désassujettir certains travaux de rénovation en zone résidentielle.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

Adoptée à l'unanimité

24-06-141

Adoption du projet de règlement 24-417, Règlement modifiant le règlement relatif aux PIIA numéro 20-364 afin de désassujettir certains travaux de rénovation en zone résidentielle

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 20-364*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 20-364* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption du règlement 21-382, le comité consultatif d'urbanisme a émis des recommandations afin d'alléger le traitement des demandes liées aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE les interventions liées aux rénovations en cour arrière ont des impacts moindres sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 juin 2024;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre adopte le projet de règlement 24-417, *Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 20-364 afin de désassujettir certains travaux de rénovation en zone résidentielle*;

QU'une consultation publique sur le projet de règlement aura lieu le mercredi 26 juin à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

24-06-142

Nominations au comité de démolition

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 23-401, Règlement sur la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit désigner par résolution les élus qui siégeront sur le comité de démolition;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

DE nommer la conseillère Anne-Sylvie Forney ainsi que les conseillers Jean-François Berthiaume et Florent Raymond comme membres du comité de démolition jusqu'aux prochaines élections générales de la Municipalité;

DE nommer la conseillère Julie Vadeboncoeur à titre de membre substitut du comité de démolition jusqu'aux prochaines élections générales de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier.

24-06-143

CRSQV - Camp préparatoire à la transition du primaire au secondaire

CONSIDÉRANT QUE, pour plusieurs jeunes, le passage du primaire au secondaire est une période génératrice de stress, d'inquiétudes et d'anxiété;

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité loisir du Comité Rural en Santé et Qualité de Vie (CRSQV) présente un projet de camp préparatoire afin de faciliter cette transition en créant des liens entre les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'adresse à tous les élèves de 6^{ième} année des écoles primaires pour les 13 municipalités rurales de la MRC du Haut Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de plein air L'Estacade situé à St-Paul-de-l'Île-aux-Noix correspond parfaitement bien au projet pensé par le CRSQV et est en mesure d'offrir ce genre de journée à nos jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la date n'est pas encore fixée mais serait possiblement en automne 2024, peu de temps après la rentrée scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 40 \$ par enfant de 6^{ième} année fréquentant l'école Saint-Alexandre est demandée pour la journée de camp;

CONSIDÉRANT QUE ce montant comprend la programmation de divers ateliers et activités qui seront offertes aux jeunes pour la durée du séjour, un repas ainsi que la rencontre de divers intervenants de divers milieux;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année courante 2023-2024 à l'École Saint-Alexandre, 40 jeunes sont en 6^{ième} année;

CONSIDÉRANT QU'advenant la présence d'une subvention qui répond aux critères exigés par le projet, nous procéderons à la demande afin d'éviter des coûts à la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que la municipalité de Saint-Alexandre autorise la dépense de 40 \$ par enfant de 6^{ième} année de l'école Saint-Alexandre afin de leur permettre une participation au camp préparatoire à la rentrée au secondaire.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois de mai 2024.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse

11. RETOUR DES COMITÉS

Aucune rencontre de comités en mai 2024.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

24-06-144

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h30.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire